

Assurer l'accès aux marchés: règles plus sévères touchant les mesures de protection exceptionnelle et les subventions

Le Canada et les questions «nouvelles» au GATT

Le Sommet de Venise de juin 1987 a réaffirmé l'accord de l'OCDE et a imprimé un élan à la nouvelle série de négociations du GATT comme moyen de réaliser des changements fondamentaux.

Dans le cadre de la Ronde Uruguay, le Canada fera des pressions en faveur de la libéralisation des échanges, de l'élaboration de règles justes, prévisibles et efficaces concernant les subventions à l'exportation et les subventions intérieures, ainsi que des mesures comme les prélèvements variables, les restrictions quantitatives, la limitation des exportations et les barrières techniques.

Un accès plus sûr et plus prévisible aux marchés est d'une importance cruciale pour les milieux d'affaires afin qu'ils puissent considérer de nouveaux investissements importants liés au commerce international.

Les avantages de la libéralisation des échanges et des ententes obligatoires tarifaires que les séries précédentes de négociations du GATT ont permis de réaliser peuvent être gravement compromis par le recours à des mesures de protection exceptionnelle liées au commerce tant loyal que déloyal.

Un important objectif des négociations actuelles est d'arriver à un consensus international sur le recours à toutes les formes de «mesures de sauvegarde», notamment les mesures de réduction des importations dans les situations d'urgence en vertu de l'article XIX du GATT, les restrictions volontaires des exportations et les arrangements de commercialisation ordonnée. L'impact des mesures de sauvegarde sur l'ajustement structurel des industries protégées par ces mesures devra également être abordé au cours des discussions.

Il faut aussi procéder à une révision des règles actuelles concernant les subventions et les mesures compensatrices. Le Canada souhaite davantage de discipline dans l'utilisation des subventions qui nuisent aux intérêts commerciaux des parties contractantes: par exemple, les crédits subventionnés à l'exportation et les subventions qui portent préjudice au commerce des produits agricoles. Le Canada travaillera aussi à la réalisation d'un accord international plus étendu sur la définition et la mesure des subventions, ainsi qu'à l'amélioration des règles, procédures et conditions qui régissent le recours aux mesures compensatrices.

Trois «questions nouvelles», qui ont chacune leur importance du point de vue des intérêts du Canada, figurent à l'ordre du jour de la Ronde Uruguay: le commerce des services, les investissements et les droits de propriété intellectuelle dans un contexte commercial.

Le commerce des services

En ce qui a trait aux services, il est question du commerce des biens incorporels, comme les services de consultation de toutes sortes, le traitement de l'information, le transport, les assurances, etc. Ce secteur, qui représente maintenant 20 pour cent de la valeur du commerce mondial, prend de plus en plus d'importance. Par conséquent, le Canada estime qu'il y a lieu d'élaborer un nouveau cadre de règles régissant le commerce des services qui soit comparable à celui qui existe pour le commerce des marchandises, et de trouver des moyens de réduire les barrières de façon à favoriser une meilleure consommation intermédiaire des services.